

été débattue, en vue d'une modification, à la Chambre des communes d'Angleterre, le juge en chef de la cour du banc de la reine a déclaré que le fait d'abolir la peine de mort dans le cas de vols de 5 shillings ou plus dans une boutique conduirait à l'abolition de la peine de mort dans le cas des vols dans une maison d'habitation d'articles d'une valeur de 5 shillings ou plus, et que personne en Angleterre ne pourrait quitter son foyer de crainte de se faire voler ses biens. Évidemment, on a bien vu que c'était faux.

A ceux qui soutiennent que la peine capitale est une protection pour la société, je dis qu'elle a un effet contraire. Au cours des 49 premières années de notre siècle, 2,346 personnes ont été accusées de meurtre au Canada. Seulement 895 d'entre elles ont été condamnées et, de ce nombre, seulement 480 ont été condamnées à la peine de mort. C'est une proportion d'environ 20 p. 100. C'est donc dire que quatre personnes sur cinq ont échappé à la peine capitale. Autrement dit, des 2,346 accusés de meurtre, 1,451 ont été libérés. Ils sont libres de parcourir nos rues et d'entrer dans nos foyers. Certains diront que ces gens ont été acquittés. Oui, ils ont été acquittés, mais je prie les honorables députés de voir pourquoi ces gens ont été acquittés. Je soutiens que les jurys n'ont pas pu les condamner à cause du caractère horrible de la peine. Les juges, les policiers et les procureurs de la Couronne qui ont assisté à des procès pour meurtre où l'accusé a été acquitté vous diront que la plupart de ceux qui ont échappé à la peine capitale sont des meurtriers. Quelle protection est-ce donc pour la société?

J'ai décrit la situation qui existait en Angleterre en 1810 lorsque la peine de mort était infligée à ceux qui commettaient des vols d'articles d'une valeur de 5 shillings ou plus. Cette disposition fut plus tard modifiée de façon à s'appliquer aux vols d'articles d'une valeur de 40 shillings ou plus. On sait que les victimes mêmes ne voulaient pas porter plainte, que les témoins ne voulaient pas témoigner et que les jurys ne voulaient pas condamner les accusés dans beaucoup de ces cas. Lorsque les jurys rendaient un verdict de culpabilité, ils disaient que l'accusé était coupable d'avoir volé des articles d'une valeur de 39 shillings, même si l'accusé avait, dans bien des cas, déclaré qu'il avait volé des articles d'une valeur de plus de 40 shillings. Nous avons le même résultat au Canada pour ce qui est du meurtre. Les Canadiens qui sont appelés à remplir les fonctions de jurés sont si opposés aux horribles suites d'un verdict de culpabilité qu'ils trouvent le moyen d'acquitter un individu qui est peut-être vraiment coupable.

M. Deschatelets: Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

M. Régnier: Oui.

M. Deschatelets: L'honorable député sait-il qu'avant le procès, chaque personne appelée à faire partie du jury doit dire si elle est opposée à la peine de mort?

M. McGee: Ce n'est pas vrai.

M. Régnier: Je ne sache pas qu'il en soit ainsi et si l'honorable député de York-Scarborough dit que ce n'est pas vrai, je suis prêt à le croire. De toute façon, même si c'était vrai, ce serait un argument plus fort encore à l'appui de mon affirmation, savoir que ceux qui croient en la nécessité de la peine capitale hésiteraient à l'imposer.

On a déjà prouvé cet après-midi que la peine de mort n'exerce pas d'effet préventif contre le meurtre. Les chiffres qu'on a cités le prouvent. Aucun de ceux qui sont en faveur de la maintenir n'a cité de chiffres. J'aimerais que tous ceux qui participeront au présent débat citent des chiffres à l'appui de leur exposé.

La seule raison, je pense, pour laquelle nous maintenons la peine capitale, c'est que nous n'avons pas encore atteint un degré de civilisation assez élevé. Nous sommes comme ces gens qui, en Angleterre, en 1810, estimaient que les biens des habitants de la Grande-Bretagne ne seraient pas en sécurité si on abolissait la peine capitale pour des vols d'articles d'une valeur de plus de cinq shillings.

On entend constamment parler de l'abolition de la guerre, des massacres et de la violence. Je pense que nous devrions commencer par le commencement, c'est-à-dire par abolir la violence de la part de l'État. Nous devrions accorder plus de valeur à la vie humaine. Les gouvernements auraient donc plus de respect pour la vie humaine lorsqu'il s'agirait de se lancer dans une guerre coûtant des millions de vies humaines. Nous devons commencer par abolir ici même la violence avant de parcourir le monde pour abolir la guerre. Nous devons démontrer que la vie humaine est sacrée.

Je pense qu'on a étudié presque tous les aspects de cette question. L'honorable député de Parkdale a parlé des inégalités dont souffre l'accusé devant le tribunal. Comme l'a dit l'honorable député, les résultats du procès dépendent souvent des sentiments du juge: la peine capitale lui répugne peut-être, ou il croit peut-être que la loi actuelle doit suivre son cours. L'inégalité des moyens de l'accusé entre aussi en ligne de compte et